

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ANNEE 2023

(à retourner impérativement au Conseil Régional)

PERSONNE PHYSIQUE

FORME D'EXERCICE : Cocher la case qui vous concerne.

Vous exercez votre activité en qualité de salarié d'un autre membre de l'Ordre (personne physique ou société)

→ Veuillez préciser le nom et l'adresse de ce membre de l'Ordre :

.....

→ et le nom de la Compagnie d'Assurances.....

.....

Vous exercez, à titre personnel, veuillez faire remplir l'attestation ci-dessous (même si par ailleurs vous exercez votre activité en qualité de salarié).

VEUILLEZ FAIRE REMPLIR L'ATTESTATION CI-DESSOUS PAR VOTRE ASSUREUR.

Je soussigné¹

Adresse :

Atteste au nom de la Compagnie².....

.....

.....

que M.³

Adresse :

.....

inscrit(e) à l'Ordre des Experts-Comptables de la régionest titulaire d'un contrat d'assurance n°.....depuis le ⁴.....garantissant sa responsabilité civile professionnelle et comportant les clauses prévues par le décret n°2012-432 du 30 mars 2012 pris par application de l'article 17 de l'ordonnance modifiée n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée par la loi n°2010-853 du 23 juillet 2010, rendant cette assurance obligatoire.

- j'atteste que MM⁵

inscrit(s) à l'Ordre des Experts-Comptables de la régionsont couverts par ce contrat.

- si le contrat mentionné ci-dessus venait à être résilié pour quelque raison que ce soit ou si la liste des Membres de l'Ordre couverts par ledit contrat était modifiée, le Soussigné s'engage à en avvertir le Conseil Régional de l'Ordre.

LA PRESENTE ATTESTATION A ETE DELIVREE POUR ETRE REMISE AU CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE
ET POUR VALOIR CE QUE DE DROIT.

Cachet professionnel de l'Assureur

Fait à
Le

¹ Nom du Courtier

² Identité de la Compagnie

³ Nom du membre de l'Ordre

⁴ Pour une meilleure gestion, il est important que l'assureur précise la date du début du contrat.

⁵ Préciser OBLIGATOIREMENT LE NOM DES MEMBRES DE L'ORDRE ET DES BUREAUX SECONDAIRES inscrits dans le ressort de notre Conseil Régional et COUVERTS PAR LE CONTRAT.